

DOSSIER DE PRESSE

Conseil Municipal du jeudi 04 avril 2019

1. SERVICES PUBLICS/SOLIDARITÉS *Labellisation d'un point numérique et d'un point relais de la Caisse d'Allocations Familiales au sein du centre socio-culturel Simone Veil, de la Cyberbase et de la Maison du Plateau*
2. URBANISME *Avis de la Ville de Rouen sur le projet arrêté de PLUi*
3. ENVIRONNEMENT *Recours à une maîtrise d'œuvre concernant le projet d'écran anti-bruit végétalisé sur le site de Repainville*
Adhésion à l'association AMORCE
4. JEUNESSE *Dispositif « BAFA Citoyen »*
5. CULTURE *Convention cadre pour le développement de la lecture à la Maison d'Arrêt de Rouen*
Accueil de l'Ecole de Musique du collège Jamhour de Beyrouth au Conservatoire de Rouen
6. VIE ASSOCIATIVE *Subventions aux associations*
7. EDUCATION *Modification du règlement intérieur et de la grille tarifaire concernant les prestations périscolaires et extrascolaires*

1. SERVICES PUBLICS/SOLIDARITÉS

Labellisation d'un point numérique et d'un point relais de la Caisse d'Allocations Familiales au sein du centre socio-culturel Simone Veil, de la Cyberbase et de la Maison du Plateau

La Ville de Rouen a récemment ouvert 2 équipements sur les quartiers prioritaires qui proposent de nouveaux services à la population : le centre socio-culturel Simone Veil dans le quartier Grammont ; et la Maison du Plateau sur les Hauts-de-Rouen qui propose un espace accueil, information, orientation et aide à l'accès aux droits.

Au sein de ces deux projets, il a été pris en compte le besoin des habitants d'être accompagnés dans leurs démarches pour faciliter l'accès aux droits et l'appropriation des démarches administratives dématérialisées des différentes institutions. A cet effet, des ordinateurs sont mis à disposition du public (en autonomie ou accompagnés par des professionnels et des services civiques aidants). Cette nouvelle offre vient compléter les services développés par la Cyberbase, Etablissement Public Numérique, implanté à la Grand' Mare et qui a vu croître les besoins des usagers sur l'accompagnement à l'utilisation des démarches administratives en ligne, ainsi que le besoin de personnels adaptés.

La CAF fait partie des institutions ayant procédé à la dématérialisation de nombreuses procédures. C'est pourquoi la CAF de la Seine-Maritime a proposé à la Ville de solliciter le label « Point Numérique CAF » pour le centre socio-culturel Simone VEIL et la Cyberbase, et le label « Point Relais CAF » pour la Maison du Plateau.

Au-delà de la reconnaissance et de l'identification de ces services comme des lieux ressources pour les habitants, ces labels permettent aux agents municipaux d'accéder à une formation proposée par la CAF et d'actualiser régulièrement leurs connaissances. Le label « Point Relais CAF » permettra également de bénéficier d'un contact direct avec un professionnel au sein des services de la CAF pour faciliter le traitement des dossiers des personnes.

Enfin, il est à préciser que ces services s'inscrivent en complémentarité des permanences physiques CAF existantes sur les Hauts-de-Rouen et de Grammont, notamment pour le traitement des dossiers complexes ou pour répondre à un besoin de clarification de la situation des usagers.

2. URBANISME

Avis de la Ville de Rouen sur le projet arrêté de PLUi

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil Métropolitain a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Métropole sur l'ensemble de son territoire et défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation. Le 28 février 2019, la Métropole arrête, par délibération, le projet de PLU sur lequel la Commune de Rouen doit formuler un avis sur les documents concernant son territoire.

L'élaboration du PLU est le fruit d'un travail collaboratif et participatif mené depuis 2016 avec les communes et les habitants de la Métropole. En 2017 et 2018, les travaux d'élaboration du PLU se sont poursuivis en lien étroit avec les communes.

L'un des grands enjeux de ce premier PLU intercommunal est de favoriser un développement urbain harmonieux et équilibré à l'échelle métropolitaine, de garantir l'équilibre social sur le territoire, tout en renforçant la protection et le développement de la nature en ville et en milieu rural.

Le document du PLU tel qu'arrêté en conseil métropolitain répond aux objectifs et enjeux du territoire de la Ville de Rouen, et assure la cohérence des territoires à l'échelle métropolitaine. Plusieurs remarques, objets de la délibération, ont été proposées pour intégrer le document final qui sera soumis au vote des élus métropolitains puis communaux à la fin de l'année 2019.

3. ENVIRONNEMENT

Recours à une maîtrise d'œuvre concernant le projet d'écran anti-bruit végétalisé sur le site de Repainville

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable, la Ville de Rouen porte un projet ambitieux de protection et de valorisation du site naturel de Repainville sur un périmètre de 10 hectares. Par délibération du 5 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le lancement d'un Atelier Urbain de Proximité permettant d'associer l'ensemble des acteurs concernés aux réflexions liées à la définition des aménagements à mettre en œuvre pour protéger et valoriser ces milieux naturels.

Cet Atelier Urbain de Proximité a permis de définir les attentes et besoins des usagers pour la préservation et la valorisation du site. En 2017, des travaux de construction de serres et d'installation d'équipements logistiques (bungalows) ont été réalisés. En 2018, un parcours pédagogique a été créé autour des zones humides, et l'ancienne maison maraîchère, qui a vocation à accueillir de façon mutualisée les associations partenaires de la Ville sur le site, a bénéficié d'importants travaux de remise en conformité et de restauration.

En 2017, des études acoustiques ont également été menées, et ont fait apparaître sur le site des niveaux sonores très pénalisants pour l'ambiance naturelle recherchée par les promeneurs du site et pour l'expression de la biodiversité faunistique. La circulation routière sur la route de Lyons est en effet très dense dans les 2 sens de circulation. Ce rapport préconisait la mise en œuvre d'une solution de protection sonore intégrée à l'environnement afin de limiter l'impact sonore de la voie routière et de réduire sensiblement les polluants émis par le trafic automobile dense le long de la route de Lyons.

La Ville de Rouen fait le choix de recourir à une maîtrise d'œuvre afin de fiabiliser les éléments technique et financier du projet d'écran anti-bruit végétalisé sur le site de Repainville.

Adhésion à l'association AMORCE

En 2011, la Ville de Rouen vote son premier Agenda 21 « Ma Ville, c'est ma planète » reconnu « Agenda 21 Local France » par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. En 2013, la collectivité adopte son PCET et signe la convention des Maires pour « une Énergie Locale durable ». Le 20 novembre 2017, elle renouvelle sa démarche Agenda 21, puis adopte en 2018 son nouveau PCAET labellisé Cit'ergie niveau 2 en juin 2018.

Fortes d'engagements reconnus au niveau national, la Ville de Rouen, consciente de la rapide évolution des techniques, souhaite s'impliquer et se tenir informée via les divers réseaux existants autour de ces thématiques, et notamment l'association AMORCE.

Il s'agit d'une association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises, avec pour objectif d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions prises, un contact permanent entre les collectivités responsables permet à chacune d'améliorer sa propre gestion. Par ailleurs, son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires (au niveau national et européen) afin de défendre les collectivités territoriales et d'améliorer la gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Ainsi une action concertée de l'ensemble des collectivités permet de mieux défendre leurs points de vue.

4. JEUNESSE

Dispositif « BAFA Citoyen »

Depuis 2014, la Ville de Rouen a développé un dispositif d'aide au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) dans le cadre de sa politique municipale à destination de la jeunesse et des besoins forts en termes d'emploi et de formation dans les quartiers prioritaires. La mise en œuvre de ce dispositif a coïncidé avec l'aménagement des temps périscolaires et a permis à des jeunes de 18 à 25 ans d'obtenir un premier emploi dans le domaine de l'animation.

Le dispositif « BAFA Citoyen » coordonné par le Point Information Jeunesse (PIJ) de la Grand'Mare consiste à apporter une aide financière aux jeunes habitant un territoire « Politique de la ville » motivés par la formation au BAFA. Le coût important de la formation (1000€ environ) pour les jeunes et leur famille est un facteur limitant l'accès aux emplois dans le domaine de l'animation socio-éducative.

Tout au long de l'année, les jeunes souhaitant réaliser leur BAFA peuvent se présenter sur les accueils du PIJ afin d'être informés sur les différentes étapes de la formation. Les jeunes retenus, après avis d'un jury, peuvent entamer les démarches d'inscription auprès d'un organisme de formation de leur choix. Une fois inscrit, une convention de formation est signée entre l'organisme et la Ville de Rouen.

Cette aide financière de la Ville est apportée en contrepartie d'un engagement citoyen. Chaque jeune doit s'investir dans une démarche citoyenne en participant à des actions organisées par le PIJ dans le domaine de l'animation.

Il est donc proposé de reconduire ce dispositif pour l'année 2019, sur le principe d'une aide comprise entre 300€ et 500€ par jeune selon les situations. Un dispositif qui concernera entre 15 et 25 personnes. Le coût global de l'action est de 7 500€ financés à hauteur de 5 000€ par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et 2 500€ par la Ville de Rouen.

5. CULTURE

Convention cadre pour le développement de la lecture à la Maison d'Arrêt de Rouen

Cette délibération adoptée par le conseil municipal concerne la signature d'une convention cadre, pour une durée de 3 ans, entre la Ville de Rouen, le Département de la Seine-Maritime, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Maison d'Arrêt de Rouen, le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (STEMO) – Protection Judiciaire de la Jeunesse de Rouen, et Normandie Livre et Lecture. Il s'agit notamment de participer à l'intégration citoyenne de la population carcérale, de favoriser le développement et la modernisation des bibliothèques et points lecture de l'établissement, ainsi que de favoriser le développement des animations dans un objectif de lutte contre l'illettrisme.

Au travers de son réseau Rn'B, la Ville s'engage à animer des actions culturelles auprès des personnes détenues au sein de la Maison d'Arrêt (ateliers d'écriture, club lecture...), de fournir régulièrement à la Maison d'arrêt des plaquettes de présentation du réseau Rn'B, des guides du lecteur, et de prendre en charge les interventions d'un médiateur culturel du réseau pour assurer un programme d'actions culturelles en détention.

Accueil de l'École de Musique du collège Jamhour de Beyrouth au Conservatoire de Rouen

Le Conservatoire de Rouen accueille depuis de nombreuses années des élèves et des étudiants étrangers dans le but de favoriser les échanges sur les pratiques artistiques et de susciter des rencontres qui contribuent à enrichir les parcours proposés. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche plus globale menée par la Ville de Rouen sur l'ouverture à l'international pour favoriser les échanges artistiques, culturels et humains.

Le collège Jamhour de Beyrouth (Liban) propose à certains de ses élèves un cursus de formation instrumentale et musicale dont le fonctionnement est assez proche de celui du parcours des élèves en horaires aménagés du Conservatoire de Rouen.

Une convention avec le collège Jamhour de Beyrouth est proposée afin que le Conservatoire de Rouen puisse soutenir et accompagner l'Ecole de Musique dans sa démarche de structuration de son organisation pédagogique, de l'aider à définir les objectifs à atteindre s'agissant du suivi et de la progression des élèves tout au long de leur parcours de formation artistique, ainsi que de lui permettre de fixer les modes d'évaluations à mettre en place.

Dans ce cadre, plusieurs actions pourront être envisagées :

- L'accueil au Conservatoire de groupes d'élèves et/ou de professeurs de l'Ecole de Musique pour une période définie leur permettant d'assister aux cours dispensés afin de favoriser les échanges pédagogique, artistique, et humain ;
- La possibilité d'accueillir en fin d'année scolaire (mai-juin) des élèves de l'Ecole de Musique au Conservatoire lors des évaluations instrumentales internes des élèves de fin de 1^{er} cycle dans l'objectif d'une convergence des compétences acquises ;
- L'accueil au Conservatoire d'ensembles constitués de l'Ecole de Musique pour un travail commun avec un ensemble similaire du Conservatoire (pouvant donner lieu à une restitution publique) ;
- L'accompagnement dans des démarches de prospective de répertoires favorisant l'ouverture à la culture française ;
- L'incitation à la création et à la rencontre avec les auteurs contemporains français et libanais afin d'élargir les répertoires et se faire rencontrer les cultures tout en œuvrant au développement de la francophonie ;
- L'affirmation des équipes du Conservatoire de Rouen dans leur rôle de pôle ressource à travers une démarche de mission conseil.

6. VIE ASSOCIATIVE

Subventions aux associations

La Ville de Rouen apporte un soutien financier à de nombreuses associations dans le but de les aider à pérenniser et développer leurs activités, mener des projets, et mettre en place de nouvelles actions ou événements. Parmi les principales subventions attribuées lors de ce Conseil municipal, on retrouve par exemple :

Programme animations de loisirs :

- ➔ 8 000€ pour l'association Fraternité Banlieues
- ➔ 3 694€ pour l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture du Mont-Gargan

Programme subventions pour les associations culturelles et patrimoniales :

- ➔ 4 000€ pour l'association Le Safran Collectif d'Artistes
- ➔ 15 000€ pour l'association Musée Maritime Fluvial et Portuaire de Rouen

Programme Armada :

- ➔ 200 000€ pour l'association Armada de la Liberté

Programme foires et marchés :

- ➔ 20 000€ pour l'association Les Marchés de Rouen

Programme subventions aux clubs sportifs :

- 8 000€ pour l'Association Sportive Rouen Université Club Section Escalade
- 31 000€ pour l'association Rouen Triathlon
- 30 000€ pour l'association Rouen Yacht Club
- 97 000€ pour l'Association Sportive de la Poste et de France Télécom de Rouen
- 12 000€ pour l'association Canoë Club Normand
- 23 100€ pour l'association Club de Hockey Amateur de Rouen
- 48 000€ pour l'association Club des Vikings de Rouen
- 49 000€ pour l'association Club Nautique et Athlétique de Rouen
- 36 100€ pour l'association Elan Gymnique Rouennais
- 67 300€ pour l'association Football Club Rouen
- 18 700€ pour l'association Hauts de Rouen Basket
- 12 300€ pour l'association Roller Hockey Club des « Spiders » de Rouen
- 27 000€ pour l'association Rouen Baseball 76 « Les Huskies »
- 36 000€ pour l'association Rouen Handball
- 108 000€ pour la SASP Rouen Hockey Elite 76
- 64 000€ pour l'association Rouen Normandie Rugby
- 29 800€ pour l'association Rouen Sapins Football Club
- 180 000€ pour la SASP Stade des Philippins Omnisports de Rouen Basket Ball
- 29 100€ pour l'association Stade des Philippins Omnisports de Rouen de Tennis de Table
- 16 000€ pour l'association Union Sportive Grammont

Programme politique sociale :

- 12 000€ pour l'association Secours Populaire Français
- 8 000€ pour l'Association Interculturelle des Femmes Actives
- 4 000€ pour l'association INSERACTION Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs Rouen Gauche
- 4 000€ pour l'association Comité des Fêtes et des Anciens du Mont-Gargan

Programme associations et citoyenneté :

- 1 000€ pour l'association Elles Font Leur Cinéma

L'ensemble des subventions proposées au vote à l'occasion de ce Conseil municipal s'élèvent à un montant global de 1 629 928€.

7. ÉDUCATION

Modification du règlement intérieur et de la grille tarifaire concernant les prestations périscolaires et extrascolaires

Suite au vote consultatif sur l'organisation des rythmes éducatifs pour la prochaine rentrée de septembre 2019 (retour à une semaine de 4 jours), il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur, ainsi que la grille tarifaire, des accueils périscolaires et extrascolaires.

Des modifications sont apportées, par rapport à la situation actuelle, afin de conforter la cohérence de l'accueil offert aux enfants, la mixité des groupes d'enfants accueillis et la qualité éducative sur l'ensemble des temps :

- harmonisation maximale des horaires d'accueil scolaire et périscolaire ;
- augmentation du nombre de places d'accueil le mercredi sur les centres de loisirs dédiés et en fonction d'un rattachement géographique des écoles ;
- engagement des familles renforcé quant à la présence des enfants avec inscription obligatoire sur le temps de pause méridienne, formules d'abonnements sur les différents temps périscolaires, respect des horaires par le renforcement des pénalités de retard et inscription minimale de trois jours consécutifs sur les accueils extrascolaires.

La Ville souhaite faire évoluer les possibilités d'abonnements périscolaires, les modalités d'inscriptions et de facturation ainsi que la grille tarifaire afférente. Dorénavant, cinq formules d'abonnements périscolaires, harmonisées sur les temps périscolaires du matin, du midi et du soir, seront proposées aux familles, en tenant compte du quotient familial. Par ailleurs, l'inscription des enfants sur le temps périscolaire du mercredi se fera sur la base d'un choix entre deux formules : matin avec repas inclus et journée complète avec repas.

Conformément aux préconisations de la CAF, il est proposé de créer une grille tarifaire pour les familles non rouennaises. Cette grille tarifaire est basée sur la même progressivité sociale que la grille applicable aux rouennais et comprend une majoration de 20 %.

L'inscription est dorénavant obligatoire sur tous les temps périscolaires y compris pour le temps du midi afin de pouvoir limiter le gaspillage alimentaire et conforter la qualité éducative de l'offre périscolaire municipale. Une tarification de présence exceptionnelle est donc également proposée.